



Commission de l'éducation et de la formation

3121 - Construction et restructuration des collèges publics

Collège "Romain Rolland" à ERSTEIN - Restructuration partielle de la demi-pension

Rapport n° CP/2012/586

Service gestionnaire :

Direction de l'immobilier et des moyens généraux - Service administration

Résumé :

Le Conseil Général a retenu le principe de restructuration de la demi-pension du collège Romain Rolland à Erstein. Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation la validation du Programme Technique Détaillé des Travaux.

L'opération consiste à restructurer partiellement le bâtiment demi-pension du collège Romain Rolland à Erstein.

Elle s'inscrit dans le cadre de la restructuration globale, qui sera menée ultérieurement sur l'ensemble du collège.

Le bâtiment, construit en 1993, est situé 4, rue de Wissembourg. La demi-pension accueille les collégiens ainsi que les élèves du lycée Marguerite Yourcenar adjacent.

Sa production journalière actuelle permet de restaurer 350 collégiens, 520 lycéens, les commensaux et permet également de télé-restaurer le collège de Gerstheim (150 repas).

Les objectifs de cette restructuration sont les suivants :

- Intégrer les locaux des agents de maintenance en sous-sol par la création d'espaces en rez-de-jardin.
- Restructurer la cuisine permettant une production de 1200 repas par jour dont 150 en télérestauration.
- Agrandir la salle à manger des lycéens de 95 m² environ.
- Créer un local de télérestauration de 20 m².

L'opération s'inscrira dans une démarche de haute qualité environnementale conforme à la Charte du Département.

Le montant prévisionnel des travaux est arrêté à 810.000 € HT.

Le coût de l'opération (études + travaux + frais divers) est estimé à 1.200.000 € TTC.

La demi-pension étant principalement fréquentée par des lycéens, une participation de la Région Alsace sera sollicitée à hauteur d'environ 60% (prorata du nombre d'élèves) et fera l'objet d'une convention bi-partite.

En termes de calendrier, les études de conception débiteront au 4^{ème} trimestre 2012 et les travaux au dernier trimestre 2013. La durée du chantier est estimée à 9 mois.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, approuve :

- le programme technique détaillé des travaux de l'opération de restructuration partielle de la demi-pension au collège Romain Rolland à Erstein, dont la synthèse est jointe en annexe au rapport

- le coût définitif des travaux, qui s'établit à 810.000 € HT (valeur juin 2012)
- le budget de l'opération intégrant les frais d'études et frais annexes, pour un montant de 1.200.000 € TTC.

Strasbourg, le 20/08/12

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL